

Lettre mensuelle
aux membres et amis de la Confrérie Royale
pour le 25 novembre 2017



Le 25 novembre 2017,
en la Sainte-Catherine d'Alexandrie.

La Royauté divine sur la France.

Le 25 novembre est la fête de Sainte Catherine d'Alexandrie, patronne des philosophes (représentée au transept nord de la cathédrale angélique du Puy), l'une des saintes qui apparurent à Sainte Jeanne d'Arc pour la préparer à sa mission : délivrer Orléans et faire sacrer le Roi, et par là, restaurer le Roi légitime et rappeler la Royauté divine sur la France.

Comme pour le Saint-Sacrifice de la Messe et tout acte de culte, la reconnaissance de la Royauté de Dieu a quatre fins : l'adoration et l'action de grâces envers Dieu qui maintient l'Etat et le pays, et la sanctification et la protection du peuple par Dieu.

I - Adoration et action de grâces envers Dieu.

Comme le disait Louis XIV, « *il y a un souverain infiniment élevé au-dessus des rois de la terre. C'est à nous à nous soumettre à ses ordres suprêmes* ».

De là, comme le disait le Cardinal-duc de Richelieu, « *le règne de Dieu est le principe du gouvernement des Etats* ».

Henri IV disait déjà : « *Il ne faut pas diviser l'Etat d'avec la Religion. La Religion et la justice sont les colonnes et les fondements de ce Royaume* ».

L'ordre de Dieu est un ordre hiérarchique et monarchique (Saint Denys l'Aréopagite). Ce qui fit dire à Monseigneur Henri Delassus : « *La monarchie existe dans le ciel. Il n'y a qu'un Dieu qui règne sur tout l'univers. Dieu a fait la famille et l'Eglise, ces deux sociétés principales, à l'image de ce qui est au plus haut des cieux : un père souverain et un pape souverain comme un Dieu* ».

souverain Seigneur. L'histoire montre avec la plus lumineuse clarté, que les nations ont prospéré d'autant plus que leur constitution se rapprochait davantage de la constitution si admirable dont la Providence avait doté la France ».

En conséquence de l'ordre divin, Saint Thomas d'Aquin écrivait : le Roi est « *dans son royaume comme l'âme dans le corps et comme Dieu dans le monde, établi pour exercer dans son royaume l'office de juge à la place de Dieu* ».

Et le philosophe Antoine Blanc de Saint-Bonnet écrivait : « *La légitimité des rois est l'anneau par lequel les nations se rattachent à Dieu pour demeurer vivantes et honorées* ».

Le respect dû au Roi est donc en vue du respect dû à Dieu, devant qui le Roi s'efface. Bossuet pouvait dire : « *Il y a quelque chose de religieux dans le respect qu'on rend au Prince. Le service de Dieu et le respect pour les Rois sont choses unies. Ce que Tertullien appelle très bien « la religion de la seconde majesté ».* Cette seconde majesté n'est qu'un écoulement de la première ; c'est-à-dire de la divine, qui pour le bien des choses humaines, a voulu faire rejaillir quelque partie de son éclat sur les rois ».

Et ailleurs il dit : « *Je n'appelle pas majesté cette pompe qui environne les rois. C'est le rejaillissement de la majesté et non la majesté elle-même. La majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince. Elle est empruntée de Dieu, qui la lui donne pour le bien de ses peuples* ».

Monseigneur de Ségur écrivait : « *Pour un souverain quelconque, régner de droit divin, c'est tout simplement régner légitimement, en vertu des droits légitimes ; c'est être le représentant légitime de Dieu pour le gouvernement d'une société, d'un peuple* ».

En conséquence, comme le dit Louis XX, le sacre était « *l'onction divine, le renouvellement de la société, un nouveau souffle dans la continuité du pays, un espoir, celui de tout un peuple pour celui qui incarnait l'unité de la France* ».

Le Roi est donc seul responsable de ses sujets, devant Dieu (sur son salut éternel) et en présence des hommes (malgré toutes les théories démocratiques des monarchies constitutionnelles ou parlementaires).

C'est ainsi que l'Empereur d'Autriche François-Joseph disait : « *Toutes ces histoires de responsabilités ministérielles ne sont au fond qu'une plaisanterie. En réalité, la responsabilité, c'est nous qui la portons !* »

Et le Bienheureux Charles 1er d'Autriche ajoutait : « *Le monarque est seul responsable devant l'histoire* ».

Le Cardinal de Faulhaberg, archevêque de Freysing, disait aux funérailles du Roi (détrôné) de Bavière Louis III : « *Les rois par la grâce du peuple ne sont pas une grâce pour le peuple, et lorsque le peuple est son propre roi, il sera tôt ou tard son propre fossoyeur* ».



II – Sanctification et protection du peuple.

De cette légitimité divine provient le rôle du Roi envers ses sujets. « *Ce qu'un souverain, touché par la grâce de Dieu, peut faire dans l'intérêt de l'Eglise et des âmes, mille missions ne le feront jamais* », disait Saint Alphonse-Marie de Liguori.

C'est ainsi que Monseigneur Freppel disait : « *Le plus grand missionnaire de tous les temps fut Constantin* ».

Et les papes Saint Grégoire II et Saint Grégoire III dirent de Charles Martel, maire du Palais, qu'il avait le plus contribué après Dieu (avant même Saint Boniface) à la conversion de cent mille idolâtres par l'assistance qu'il donna à Saint Boniface en Germanie.

Ainsi Saint Grégoire 1^{er} le Grand écrivait-il aux Empereurs de Byzance : « *Le pouvoir a été donné d'en-haut à mes seigneurs sur tous les hommes, pour guider ceux qui veulent faire le bien, pour ouvrir plus largement la voie qui mène au ciel, pour que le royaume terrestre soit au service du royaume des cieux* ».

C'est bien le rôle du souverain, tel qu'il est compris par les humbles. Il n'est pas question de forcer les consciences, mais de leur montrer l'exemple et de les guider par des institutions et des actes vers Dieu et le salut.

Un paysan russe en pèlerinage à Ekaterinbourg en 2008 disait de l'Empereur Nicolas II de Russie : « *Nicolas était un souverain, et un souverain ce n'est pas un président. Il guide son peuple vers Dieu* ».

Un paysan français interrogé par Daniel Halévy au début du X^xème siècle, disait, associant Dieu et le Roi avec confiance : « *Les maux de la nature, c'est à Dieu d'en garder, les maux de la société, c'est au Roi* ».

Le Roi gouverne en bon père de famille, soucieux du corps et de l'âme de ses sujets.

Comme le disait le marquis de Roux, « *la Restauration a été le dernier gouvernement français qui ait compté parmi ses devoirs d'Etat l'appui à donner à l'Eglise pour le bien des âmes* ».

L'humilité des Rois s'incline devant la Loi divine, la miséricorde est introduite dans les jugements, la sainteté du mariage chrétien et de la famille est favorisée, la sanctification de la vie quotidienne et donc le salut éternel sont plus faciles.

En effet, le vénérable Pie XII déclarait : « *De la forme donnée à la société, conforme ou non aux lois divines, dépend et découle le bien ou le mal des âmes* ».

Les sujets en sont protégés, élevés, sanctifiés, et même leur obéissance est plus facile. Car, comme le dit Louis de Bonald, « *la religion chrétienne, réunissant par les liens d'une charité fraternelle des hommes que séparent des inégalités naturelles et des distinctions sociales, rend le gouvernement plus débonnaire et la dépendance moins chagrine* ».

III – Devoirs des rois envers Dieu.

Ce rôle du Roi entraîne de grands devoirs envers Dieu en une grande conversion et sanctification personnelle. C'est le Roi qui gouverne, certes, et non pas le clergé, mais le gouvernement en est surélevé.

Saint Grégoire de Nazianze prêchait aux Empereurs de Byzance : « *Ô monarques ! Respectez votre pourpre, révérez votre propre autorité qui un rayon de celle de Dieu. Les choses hautes sont à lui seul ; il partage avec vous les inférieures : soyez les sujets de Dieu, comme vous en êtes les images* ».

Le serviteur de Dieu Louis XIII reconnaissait donc : « *Dieu ne m'a fait Roi que pour lui obéir et donner l'exemple* ».

Et Saint Louis IX recommandait à son fils, le futur Philippe III : « *Je t'enseigne premièrement que tu aimes Dieu de tout ton cœur et de tout ton pouvoir* ».

Le Roi Louis XIV disait donc à son petit-fils le nouveau Roi d'Espagne Philippe V : « *Faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir ; procurez sa gloire ; donnez-en l'exemple : c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire* » ; et à son arrière-petit-fils, le futur Roi Louis XV : « *Mettez en Dieu toute votre confiance, vivez en chrétien plus qu'en roi* ».

Le vénérable Louis XVI résumait en disant : « *Régner c'est connaître et faire connaître Dieu* ».

En conséquence, le Roi doit d'abord entraîner ses sujets par son exemples et ses décisions vers Dieu et la sanctification.

Saint Childebert 1er disait : « *Il est de devoir et de nécessité que Nous fassions observer dans Notre Royaume les ordonnances des premiers Ministres de l'Eglise* ».

Saint Charlemagne recommandait à ses sujets « *de servir fidèlement le Seigneur et de persévérer constamment dans son service* ».

Saint Louis IX disait à son fils le futur Philippe III : « *Mets grande peine à ce que les péchés soient supprimés en ta terre* ».

Philippe IV le Bel affirmait : « *Je suis chargé de la part du Roi des cieux de la défense de la Religion* ».

Et le serviteur de Dieu Louis XIII demandait aux évêques « *d'admonester tous Nos Peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge* ».



IV – Devoirs des rois envers leurs sujets.

Mais ce rôle du Roi entraîne de grands devoirs envers ses sujets, qui lui ont été donnés par Dieu pour fils et pour filles. Tous les devoirs matériels des Rois et des sujets demeurent, mais ils sont transfigurés, le Roi est plus humble et les sujets plus aimés et plus aimants.

La Reine Blanche de Castille disait à son fils Saint Louis IX : « *N'oubliez jamais que vous appartenez aux deux cités : que vous êtes dans la cité terrestre le suzerain de vos sujets, et que vous êtes dans la cité céleste le serviteur de vos serfs* ».

Ce que disait Dante : « *Si le consul ou le roi ont seigneurie sur les autres au regard de la route à suivre, il n'empêche qu'au regard du but ils sont serviteurs des autres* ».

Louis XV, qui disait de ses sujets : « *Ils sont tous mes enfants* » ; enseignait à son fils le Dauphin : « *Il est bon que vous vous accoutumiez à vous regarder* ».

comme le père, plutôt que le maître, des peuples qui doivent être un jour vos sujets ».

Louis XIV écrivait de même : *« Comme je tiens lieu de père à mes sujets, je dois préférablement à toute autre considération songer à leur conservation ».* Et il écrivait à son petit-fils Philippe V : *« Quoique rebelles, ils sont vos sujets, et vous devez les traiter en père ».*

Et Louis XVIII disait encore à la naissance du futur Henri V : *« Il nous est né un enfant. Un jour il sera votre père. Il vous aimera comme je vous aime ».*

Cela change tout dans les relations entre le Prince et ses sujets. Les ordres mêmes du Prince sont faits pour le bien commun de ses sujets. Louis XX est notre père : le voyons-nous comme tel ?

Christine de Pisan parlait de *« l'amour réciproque du roi et de son peuple, fondement de la monarchie ».*

Et Bossuet disait : *« La crainte servile nous fait un tyran, l'espérance mercenaire nous donne un maître, mais l'amour soumis par devoir et engagé par inclination donne à notre cœur un roi légitime ».*

Louis XIV enseignait donc à son fils le Dauphin : *« Nous devons considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre propre ».* Et encore : *« S'il y a quelque caractère singulier dans cette monarchie, c'est l'accès libre et facile des sujets au prince ».*

En d'autres circonstances Louis XIV put écrire : *« Je ne veux point qu'on soit dur à mon peuple ».* Et à un général : *« Ayez grand soin des malades et des blessés ».*

Charles X disait encore : *« Descendez jusque dans la cabane du pauvre pour y interroger ses besoins, et je vous y suivrai ».*

L'Impératrice Marie-Thérèse d'Autriche pouvait donc dire : *« Nous, les Rois, sommes dans ce monde pour faire du bien aux autres ».*

Et le Roi Charles V disait : *« Je ne connais qu'un seul bonheur attaché au pouvoir. C'est de pouvoir faire du bien à autrui ».*



Conclusion :

La monarchie française est éminemment divine et catholique, familiale et populaire. Tous ses Rois l'on comprise ainsi et ont donné l'exemple à leurs peuples. A nous de suivre cet exemple et de reconstruire autour de nous, selon nos possibilités et notre devoir d'état, cette société divine et catholique, familiale et populaire, et bientôt, espérons-le, royale et monarchique.

En ce sens, même le moins vertueux des Rois de France est supérieur au meilleur des présidents de la République (même catholique à titre privé), car le Roi procure tout le bien (même surnaturel) de son peuple et le conduit à Dieu pour le salut temporel et éternel du peuple et de son souverain.

Et ce caractère de la monarchie française impressionne même ses adversaires. Ainsi même Jean Jaurès parlait du « *charme séculaire de la monarchie* ». Et l'abbé Sieyès avouait : « *Il y a plus de liberté pour le citoyen en la monarchie qu'en la république* ».

Souvenez-vous que le vénérable Philippe II Auguste pouvait dire avant la bataille de Bouvines dans un mélange d'humilité personnelle et de conscience royale de son devoir : « *Seigneur, je ne suis qu'un homme, mais roi de France est cet homme* ».

Ayons nous-mêmes cet esprit catholique et surnaturel, et songeons à nous sanctifier, là où Dieu nous a placés, par les moyens voulus par Dieu : la prière et le devoir d'état personnel, dans la fidélité à Dieu, à Marie et au Roi. La Confrérie Royale est un moyen de sanctification.

Rappelons-nous cette phrase de la Mère Camille de Soyecourt, carmélite qui traversa fortement la Révolution : « *Bien comprise, la fidélité à la monarchie est un hommage rendu à la Majesté divine* ».

Et selon le mot de Julie Lavergne, « *la terre de France ne produira que des épines, tant que les lys n'y reflleuriront pas* ».

« *Seigneur, sauvez le Roi. Et exaucez-nous au jour où nous vous invoquerons* » (prière pour le Roi tirée du Psaume XIX, 10).

Abbé Gabriel Equin +

